

## Avis des membres titulaires FO au CCE du 25 septembre 2014 sur le projet Loss Prévention

La présentation du logiciel se doit d'être complète pour permettre de rendre un avis éclairé. De plus, cette succincte présentation nous laisse perplexes pour diverses raisons.

Un logiciel de prévention des pertes : OK. Lutter efficacement contre la démarque inconnue : nous partageons. Pour cela, l'outil que vous présentez va analyser une grande quantité de données qui seront traitées. Mais que ce soit cet outil qui mettent en évidence des mauvaises pratiques professionnelles, là on fait fausse route.

C'est la relation managériale qui doit primer. Des outils existent déjà (Journal électronique, QuidKS, Monitoring), pourquoi en installer un supplémentaire ? Développons la relation managériale, la formation, l'écoute, la communication, le dialogue,..., **la confiance**. C'est peut-être avec ces mots que de nombreux problèmes seront réglés. En ajoutant cet outil à Monitoring, ne va t'on pas ajouter une dose de stress à nos hôtes et hôtesse de caisses et notamment dans le sentiment d'être espionnés ?, développant de fait une augmentation des risques psychosociaux ?

Aujourd'hui, nous avons un peu de mal à voir en quoi ce projet peut s'inscrire dans la vision de Cap 2020 ? Dites-nous...

Qu'est ce qui, au quotidien, doit aider à identifier les difficultés des hôtes et hôtesse de caisses dans l'assimilation des process ? un logiciel ? Adoptons la culture de demain en misant sur la confiance, la bienveillance et la richesse de la relation.

Sur le plan juridique, ce logiciel ne requiert-il pas un cadre particulier ? Y-a-t'il des contrôles réalisés pour se préserver de pratiques pouvant porter atteinte aux libertés fondamentales des salariés ? peu de réponses.

Nous ne sommes pas convaincus par votre projet, les élus titulaires FO au Comité Central d'Entreprise émettent un avis défavorable à la mise en place de ce logiciel de prévention des pertes.